

# Règlement des tarifs 2024 - 2025

## FONCTIONNEMENT GENERAL

### 1. Mode de facturation

- La cotisation annuelle est à régler
  - soit en 1 fois (1<sup>er</sup> trimestre)
  - soit en 3 fois (chaque trimestre) à réception de la facture envoyée par courriel au responsable payeur
- Le droit d'inscription est inclus à la facture du 1<sup>er</sup> trimestre
- Le règlement est à effectuer
  - soit par paiement en ligne depuis votre espace personnel sur iMuse
  - soit par carte bancaire au CRD du lundi au vendredi de 9h à 19h
  - soit par chèque libellé à l'ordre du "Conservatoire Paris-Saclay"

### 2. Quelques règles

- L'inscription au CRD est **un engagement annuel**. Toute année commencée est due
- Tout changement de situation devra être **obligatoirement signalé** par courrier ou courriel à [crd.accueil@paris-saclay.com](mailto:crd.accueil@paris-saclay.com), la date du courriel ou dépôt à l'accueil du CRD faisant foi
- Le droit d'inscription est redevable pour toutes les activités au CRD
- Chaque activité hors cursus complet implique une cotisation spécifique
- Mode de fonctionnement
  - 1<sup>er</sup> trimestre : de septembre à décembre
  - 2<sup>e</sup> trimestre : de janvier à mars
  - 3<sup>e</sup> trimestre : d'avril à juin
- Classes à Horaires Aménagés (CHA) : gratuité mais les ateliers et cursus supplémentaires sont payants

## REDUCTIONS

- Quotient familial ou taux d'effort pour les habitants des communes de Bures/Yvette, Les Ulis et Orsay. Une attestation établie par la Mairie concernée sera à transmettre avant fin septembre 2024 à [laetitia.gutierrez@paris-saclay.com](mailto:laetitia.gutierrez@paris-saclay.com)
- Réductions pour les familles "multi-élèves"
  - La réduction la plus forte s'applique sur la cotisation la moins élevée
  - Le 2<sup>e</sup> élève inscrit bénéficie de 10% de réduction sur sa cotisation
  - Le 3<sup>e</sup> élève inscrit et les suivants bénéficient de 20% de réduction sur leur cotisation
- Les réductions du quotient familial et familles "multi-élèves" ne sont pas cumulables entre elles
- Les étudiants bénéficient de 10% de réduction sur présentation de leur carte ou attestation
- Les personnes en situation de handicap bénéficient de 10% de réduction sur présentation de leur carte
- Les personnes allocataires du RSA bénéficient de 10% de réduction sur présentation de leur carte
- Les élèves inscrits à 2 cursus complets bénéficient d'une réduction de 40% sur le tarif le moins élevé
- Les réductions ne s'appliquent pas sur le droit d'inscription

# Tarifs annuels provisoires

dans l'attente de la mise à jour 2024/2025

Lieu de résidence (ou d'imposition fiscale)		Agglo	Hors agglo	
<b>Droit d'inscription annuel obligatoire</b>		Par élève	41 € / 69 €	
<b>MUSIQUE</b>	Eveil & Initiation Artistique Pratique collective seule Culture musicale seule	Tarif par cours	118 € / 167 €	
	Cycle 1 - 2 - 3 Cycle d'Orientation préprofessionnel Perfectionnement	Forfait	775 € / 1 156 €	
	Parcours Personnalisé de Formation (PPF)	Forfait	548 € / 816 €	
	Classe Handi'Artistes	Forfait	548 € / /	
	Licence / Master / Projets	Forfait	173 € / 360 €	
	<b>DANSE</b>	Eveil & Initiation Artistique Parcours chorégraphique non diplômant Cursus chorégraphique diplômant	Tarif par cours ou atelier	118 € / 167 €
<b>THEATRE</b>		Eveil & Initiation Cycle 1 - 2	Forfait	258 € / 387 €
		Cycle 3 et DET - A l'EDT 91 à Courcouronnes	cf. Tarifs EDT 91	
<b>CHA</b> Classe à Horaires Aménagés	Musique - CHAM Danse - CHAD	/	Gratuité /	
<b>Autres formations</b>	Master-class, rencontre, stage...	Par session	22 € / 28 €	
<b>Location d'instrument</b>	Selon les disponibilités	20 à 120 € selon QF		

## Villes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Ballainvilliers / Bures-sur-Yvette / Champlan / Chilly-Mazarin / Epinay-sur-Orge / Gometz-le-Châtel / Gif-sur-Yvette / Igny / La Ville du Bois / Linas / Longjumeau / Marcoussis / Massy / Montlhéry / Nozay / Orsay / Palaiseau / Saclay / Saint-Aubin / Saulx-les-Chartreux / Les Ulis / Vauhallan / Verrières-le-Buisson / Villebon-sur-Yvette / Villejust / Villiers-le-Bâcle / Wissous